



1 jour (7 heures)

► 24/03/2020

► 10/11/2020



Adhérent

790 € HT

Non-adhérent

940 € HT

Repas compris



Public concerné

Trésoriers, financiers souhaitant se familiariser avec les différentes contraintes réglementaires et anticiper les risques de non-conformité



Prérequis

Pas de prérequis



Moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement

- Formation présentielle
- Travail de groupe

LE MIDDLE, BACK-OFFICE ET LES SYSTÈMES D'INFORMATION

CORRUPTION, CONTRÔLE DES EXPORTATIONS ET BLANCHIMENT **NOUVEAU**

COMPÉTENCES VISÉES

- Maîtriser le cadre réglementaire
- Connaître les différents risques de non-conformité qui affectent la mission du trésorier
- Savoir mettre en place une fonction conformité

PROGRAMME

CADRE RÉGLEMENTAIRE ET PRINCIPAUX RISQUES DE NON-CONFORMITÉ

- La lutte contre la corruption
 - Définitions des différents types de corruption : passive, active, publique, privée
 - Cadre international : prise en compte de l'application extraterritoriale des lois américaine (FCPA) et britannique (UKBA)
 - Cadre national : mise en œuvre de la loi Sapin 2
 - Politique anti-corruption : critères à observer, politique anti-cadeaux, politique des invitations, contrôle des parties tierces, etc.
 - Autorités de contrôle : AFA
 - Sanctions
 - Responsabilité pénale des dirigeants et cadres
 - Conflits d'intérêt
 - Assurance RCMS
 - Etude de cas

- Le respect des embargos et contrôle des exportations
 - Embargos européens
 - Embargos américains (règles de l'Ofac)

- La lutte contre le blanchiment
 - Définition du blanchiment
 - Cadre international, européen et national
 - Personnes concernées
 - Contrôle des transactions
 - Politique et lignes directrices
 - Autorités de contrôle : Tracfin
 - Sanctions

Travail de groupe

- Analyse de différentes situations de non-conformité, diagnostic et recommandations

MISE EN PLACE D'UNE POLITIQUE DE CONFORMITÉ ANTI-CORRUPTION

- *Compliance officer* et département *compliance* et relations avec le département juridique, les ressources humaines et le département finances
- Mise en place d'un code de bonne conduite à l'égard des salariés et des parties tierces
- Clauses contractuelles
- Carte des risques et suivi
- Procédures de vigilance et de contrôle interne et externe, contrôle comptable
- Obligations déclaratives
- Formation des salariés
- Dispositifs d'alerte
- Sanctions disciplinaires